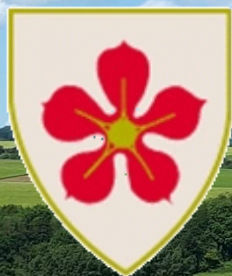


SENINGHEM



Juillet 2019
Bulletin Municipal n°24



SENINGHEM DUCASSE

**SAMEDI
27 JUILLET**

- 18h30: **Marche 9 ou 12 Kms - 4€**
Départ de la salle d'activités, inscriptions à partir de
17h30. Sandwich et boisson à l'arrivée
- 18h30: **Match Amical de Foot JSSN/Beaurainville**
- 20h30: **Spectacle de Danse avec le groupe Cabar'Elles**

**LUNDI
29 JUILLET**

- 18h30: **Spectacle du Centre de Loisirs**
Restauration

**DIMANCHE
28 JUILLET**

- 8h/18h: **Brocante** rue principale 2€/4m
- 9h/12h: **Concours de Pétanque** au stade
- 11h: **Déambulation de Rue**, par Exotik'Shine
(1ere partie)
- 16h30: **Spectacle sur Podium**, par
Exotik'Shine (2eme partie)
- 17h: **Distribution de tickets aux Enfants**
de la Commune
- 20h: **Repas « Cochon à la Broche »**
12€ sur réservation,
- 21h: **Soirée Dansante**
- 23h: **Feu d'Artifice**



Mairie de SENINGHEM Tél: 03.21.39.63.81



AGENDA des MANIFESTATIONS

A.S.C.Seninghem : PETANQUE - La BOULE SENINGHEMOISE / COURS COLLECTIFS de FITNESS / DANSE MODERNE / FOOTBALL / MARCHE - COMITE des FÊTES - CLUB de l'AMITIÉ - BIBLIOTHEQUE du Foyer Rural de Coulomby et de la Commune de Seninghem

- Dimanche 14 JUILLET 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE
- Lundi 15 JUILLET 2019 - SORTIE RUNNING à SENINGHEM
- Les 27/28/29 JUILLET 2019 : DUCASSE
- Du 1er au 9 SEPTEMBRE 2019 : NEUVAINES à NOTRE-DAME des ARDENTS
- Samedi 21 SEPTEMBRE 2019 : REPAS SPECTACLE DANSANT du COMITE des FÊTES
- Samedi 28 SEPTEMBRE 2019 : NETTOYONS la NATURE
- Dimanche 20 OCTOBRE 2019 : CONCOURS de CARTES du CLUB de l'AMITIE
- Lundi 11 NOVEMBRE 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE du 11 NOVEMBRE
- Vendredi 22 NOVEMBRE 2019 : SPECTACLE de la CCPL "Solstice"
- Vendredi 20 DECEMBRE 2019 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du VILLAGE
- Mercredi 18 DECEMBRE 2019 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du FOOT
- Les 19/20/21 DECEMBRE 2019 : DISTRIBUTION des COLIS de NOEL
- 31 DECEMBRE 2019 : REVEILLON de ST SYLVESTRE

Permanences de la Mairie

Mairie de Seninghem 90 rue Principale 62380 SENINGHEM



03.21.39.63.81 ou 09.67.22.63.81



mairie-seninghem@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public :

- Lundi de 16h30 à 19h - Mercredi de 10h30 à 12h

- Jeudi de 16h30 à 19h.

Mr le Maire sera présent en Mairie :

- Mercredi de 11h à 12h et Jeudi de 17h30 à 19 (sauf si réunion)

-Du 12 au 19 Juillet puis du 5 au 18 Août, la Mairie ne sera ouverte que le Mercredi de 9h 30 à 12h.



ETAT CIVIL 2019

La Cigogne est passée...

1. **Aloïs KERMOAL** né le 15 Janvier 2019 à BLENDÉCQUES de Romain KERMOAL et de Marie DUBOIS domiciliés 2 rue Hamet à SENINGHEM.
2. **Rosalie, Marie, Patricia BAROUX** née le 27 Janvier 2019 à BLENDÉCQUES de Bruno BAROUX et de Cécilia HENON domiciliés 5 Impasse du Blanc Guénon à SENINGHEM.
3. **Mewen RUFFIN** né le 15 Février 2019 de Jonathan RUFFIN et de Viane HERLEDANT domiciliés 1 rue du Bois à SENINGHEM.
4. **Célia, Virginie, Stéphanie CANVA** née le 7 Mai 2019 à BOULOGNE SUR MER de Jérôme CANVA et de Marie-France LOUCHET domiciliée 13 bis rue Principale à SENINGHEM.
5. **Léa BELLENGUEZ** est née le 24 Juin 2019 à Saint-Martin-Boulogne, fille de Quentin BELLENGUEZ et Amélie COQUERELLE, domiciliés 16A RN à SENINGHEM.
6. **Emeline VLAMYNCK** née le 24 Juin 2019 à Saint-Martin-Boulogne, fille de François VLAMYNCK et Jessica DOURLENS, domiciliés 9 RN à SENINGHEM.

Ils se sont dit « OUI »

- **Jhonny WOETS et Fatima ZOUDJI** se sont mariés le Vendredi 28 Juin 2019 - domiciliés au 4 rue du Lusquet à SENINGHEM.

Ils se sont pacsés

- **Marine GIRARD et Kevin TRUPIN** se sont pacsés le 13 Mai 2019, domiciliés au 25A rue principale à SENINGHEM.

Baptême Républicain en Mairie de Seninghem

- **Parrainage Civil de de Timéo, Régis, David LOUCHET** - Samedi 8 Juin 2019 - fils de Timothé LOUCHET et de Ophélie STOOP domiciliés 1 bis rue des Bosquets Watterdal SENINGHEM

Nous avons eu la douleur de perdre...

- **Mr Jean-Claude BOUFFART**, âgé de 71 ans décédé à Seninghem le 11 JANVIER 2019
- **Mme Lucile PRUVOST**, âgé de 90 ans décédée à Seninghem le 22 MARS 2019
- **Mr Georget LOUCHET**, âgé de 62 ans décédé à Seninghem le 12 JUIN 2019

INFOS

Les dépôts sauvages de gravats sont interdits sur les espaces publics !

* * * * *

TRAVAUX d'Aménagement des Espaces Publics et Réalisation d'un plateau pour la Sécurité des élèves et piétons.

- Le commencement des travaux est prévu pour **le 8 Juillet**.
- Pendant toute la durée (**jusque fin Août**), la route principale RD 204 sera fermée du N°84 (Mr et Mme LOUIS J) au N° 96 (Mme LECOMTE J). Une déviation sera mise en place par les services du Département pour les véhicules qui traversent le village.
- **Un accès sera autorisé pour les riverains.**
- Les piétons pourront se rendre à la Mairie, à l'église et au commerce local qui se trouvent dans la zone des Travaux. Les véhicules devront être stationnés sur le parking proche situé rue du stade.



INFOS



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Lille, le 29 mai 2019

Communiqué de presse

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS, UNE PRATIQUE TRÈS POLLUANTE INTERDITE PARTOUT EN HAUTS-DE-FRANCE



Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

À la veille d'un long week-end propice au jardinage, et alors que la période estivale s'installe, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon [Santé publique France](#), la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Cette pollution est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture **mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages**. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Des solutions alternatives existent !

Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter. Dans la région, 98 % de la population a accès à une déchèterie. Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez soi, il suffit de consulter la base [SINOE](#)

Chargés d'assurer la sécurité et la salubrité publiques dans leur commune les maires sont susceptibles de recevoir des plaintes relatives au brûlage sauvage de déchets et de les transmettre au procureur.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) met à la disposition des particuliers et des maires des documents d'information sur les risques et les conséquences de ces pratiques :

- Le brûlage des déchets verts à l'air libre à l'usage des particuliers (en annexe) ;
- Le guide pour l'arrêt du brûlage des déchets verts à l'air libre à l'usage des maires (en annexe).

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Documents-de-communication-sur-l-air>



COMPTE-RENDU - JANVIER 2019

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Sylviane LARDEUR et de Mr Jacques LOUIS, absents excusés.

-Secrétaire de la séance:-Mr Philippe DUVAL

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 6 Décembre 2018, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. **L'acte de vente à TDF** de l'antenne située à La Raiderie pour un montant de 35 030€ a été signé ce vendredi 25 Janvier chez Mre OUTTIER.
- b. **Les dossiers de subventions dans le cadre de la DETR** pour les deux plus importants projets 2019 ont été déposés en Sous-préfecture. Mr le Maire a rencontré un technicien du Conseil Départemental pour le terrain multisports.
- c. **Le centre de loisirs** proposé aux vacances de Février ne se fera pas car il n'y avait que deux enfants inscrits.
- d. **Les 7 points lumineux sur l'ancienne RN42** ont été remplacés comme prévu avant le 31.12.2018. L'aide financière a été confirmée.
- e. Les travaux aux vestiaires du stade ont débuté. L'isolation est posée.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Tarif de location du véhicule électrique : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est entretenu en compagnie de son collègue d'Escoeuilles avec la Sté CLEM' au sujet des tarifs de location à fixer à compter du 1^{er} Mars 2019 pour les utilisateurs privés du véhicule électrique. Après concertation, il est proposé de demander : -0.50€ par heure ; - et 5€ par mois pour l'utilisation du service de réservation. Le même tarif sera appliqué par la commune d'Escoeuilles.
Après délibération, **les tarifs proposés ci-dessus sont acceptés** à l'unanimité par le Conseil Municipal.

b) Distributeur de viandes : Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par la Sté « Le Distrib » qui a fourni le distributeur de pains. Elle propose à la commune l'installation d'un distributeur de viandes en liaison avec la Sté EDI de Quesques qui assurerait l'approvisionnement de la machine. Il n'y aurait que l'alimentation électrique à fournir.
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, considère **cette proposition intéressante** mais souhaite que **la machine soit plutôt alimentée par un boucher du Pays de Lumbres** qui accepterait la prise en charge de la location.

c) Tarifs du Centre de Loisirs : Mr le Maire rappelle les tarifs fixés pour le centre de loisirs aux petites vacances et pour celui de Juillet .Il donne ceux pratiqués par quelques communes voisines : -LUMBRES,-WAVRANS, et ESQUERDES. Ceux de SENINGHEM sont les plus élevés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de modifier les tarifs pour le centre de loisirs de la manière suivante :**

-Enfants de SENINGHEM :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| -si QF<617 :-25€ la semaine | -20€ à partir du 2ème enfant. |
| -si QF>617 :-30€ la semaine | -25€ à partir du 2ème enfant. |

-Enfants extérieurs :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| -si QF<617 : -55€ la semaine | -50€ à partir du 2ème enfant. |
| -si QF>617 : -60€ la semaine | -55€ à partir du 2ème enfant. |



Toute semaine débutée par l'enfant sera due. Il est également décidé de **mettre en place une garderie, le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h pour un tarif de 1€/heure. L'organisation d'un centre aux vacances de Pâques (15 au 19 Avril) sera proposé aux parents.**

d) Réglementation relative à la Qualité de l'Air intérieur : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance de la qualité de l'air est devenue obligatoire dans les établissements recevant du public (école, garderie, cantine). Il faut réaliser une évaluation des modes d'aération et de ventilation, mettre en place des dispositions de surveillance de la qualité de l'air,... Plusieurs sociétés proposent la réalisation d'une expertise avec un coût de plus de 1 200€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande des devis précis ne comprenant que les obligations et décide de reporter la décision lors de la prochaine réunion.

e) Achat de la grange de Mr P DUVIVIER : Mr le Maire présente la solution retenue par Mr P Duvivier.. L'arpentage a été réalisé avec une division de la parcelle. La commune fera l'acquisition d'environ 125 m2 et assurera la démolition du bâtiment.

e) Questions diverses :

1. **Grand Débat National** : Mr le Maire rappelle l'organisation des différentes réunions au niveau de la CCPL.

2. Mr le Maire donne lecture du courrier **des Rubans Roses de Lumbres** : le Conseil Municipal accepte l'organisation d'une manifestation au profit de l'association au cours de l'année 2019.

3. Deux **appareils de chauffage à l'église** sont à changer. L'entreprise Desfachelles de Wavrans sur l'Aa en assurera le remplacement pour un coût d'environ 3 000€ HT.

4. Mr le Maire propose l'organisation d'une **collecte au profit des Restos du Cœur du Pays de Lumbres**. Quatre familles (14 personnes) de Seninghem en bénéficient. Cette proposition est acceptée.

5. Il est rappelé que **le recensement effectué entre le 17 Janvier et le 16 Février est rendu obligatoire par la loi ! Il est donc demandé à tous les habitants de répondre au questionnaire.**

6. Les **rapports 2017 du SIDEALF** (syndicat des eaux et assainissement de Lumbres) sont acceptés par le Conseil Municipal.

7. **RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles**. Celui-ci est présenté par la secrétaire de mairie. Il s'agit de responsabiliser les organisations et de renforcer le droit des personnes. Un délégué à la protection des données doit être désigné. Il peut être mutualisé entre plusieurs communes. Il est décidé de contacter la communauté de communes et les collectivités voisines avant une prise de décision.

8. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a envoyé un message à Mr V Provence **concernant les ouvertures actuelles du Bistrot du village**. Celles-ci sont désormais trop limitées (uniquement Samedi et Dimanche à partir de 17h). Par ce commerce, il était souhaité une nouvelle dynamique qui passait par une ouverture régulière de l'établissement et différents services aux habitants.. Mr le Maire donne alors la parole à Mr Provence, présent à la réunion, afin qu'il présente ses projets et son fonctionnement pour 2019. Il argumente ses ouvertures par le peu de fréquentation durant la semaine. Après un long débat, Mr Provence annonce que dans les prochains jours, il nous informera ainsi que la population sur le fonctionnement futur du commerce.



COMPTE-RENDU - MARS 2019

Présents : *Tous les Conseillers Municipaux en exercice.*

Secrétaire de la séance :- *Mme Charline FRAMMERY.*

1) Après lecture du **Compte-rendu de la réunion du Lundi 28 Janvier 2019**, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

a. La **collecte organisée au profit des Restos du Cœur** du Pays de Lumbres a permis de recueillir 75 kg d'aliments. Merci à tous les donateurs !



b. La **remise en état du chauffage** de l'église sera réalisée le Mercredi 13 Mars.

c. La **rénovation des douches des vestiaires au stade communal** est pratiquement terminée. Le club de football, pour sa part, a repeint les murs des locaux. Les différents intervenants sont remerciés pour ces travaux.

d. Le **soubassement du hall d'entrée de la salle d'activités** a été refait en briquettes. Le travail est de qualité. Il est décidé d'intervenir de la même façon au niveau du bar.

e. La famille de Mr Jean Claude BOUFFART a adressé ses remerciements au Conseil Municipal.

f. Le Conseil Départemental a décidé d'accorder **une aide de 61 000€ pour le projet d'aménagement de la rue principale, au niveau de l'école**. Une seconde de 4 000€ sera également versée pour l'achat du **véhicule électrique**.

g. Les **dossiers RGPD et qualité de l'Air** n'ont pas évolués. Des informations complémentaires sont toujours attendues.



2) L'ordre du jour est relu :

a) Compte de Gestion 2018:

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le **Compte de gestion 2018** édité par Mr le Receveur Municipal.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

-En **Investissement**, le total des dépenses s'élève à **196 720.03€** (Véhicule électrique, Défense Incendie, voirie, éclairage public, achat de matériel, allée piétonne à La Raiderie,..). Le total des recettes est de : **214 183.50€**. Diverses subventions (FDE62, Conseil Départemental, TEPCV) ont été obtenues. **L'excédent est donc de 17 463.47€.**

-En **Fonctionnement**, le total des dépenses s'élève à **391 703.14€**. Le total des recettes est de : **468 209.21€**. **L'excédent est donc de : 76 506.07€.**

-Le résultat global pour 2018 est donc de : **+93 969.54€.**

-**Compte-tenu de l'année 2017 et des reports, Le résultat de clôture est de : +97 124.68€.** (100 852.69€ - 3 728.01€ besoin de financement en investissement). **Aucune remarque n'est formulée. Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

b) Compte Administratif 2018 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui reprend les données du compte de gestion 2018.

Il rappelle les principales dépenses effectuées en Investissement :

-Défense Incendie : -39 578.06 ; -Véhicule électrique : 30 712.96€ ; -Voirie : 39 096.15€ ; -Eclairage Public : 40 305.46€ ; -tableaux blancs+ peinture (école) : 2 241.03€ ; -achat de matériel divers : 5 577.31€ ; -panneaux clignotants : 1 560€ ; - Mur église (1ère tranche) : 3 699.55€.

Les principales recettes furent les suivantes : -FCTVA : 9 365€ ; DETR (Défense Incendie) : 6 328.35€ (30% du total ; il reste le solde et l'aide départementale à percevoir) ; -Conseil Départemental : 13 140€ pour la voirie ; -FDE62(éclairage public) : 17020€ (le solde sera perçu en 2019) ; -TEPCV(véhicule électrique) : 25 375€ ;

Le total (réalisations + reports) des Dépenses est de : 609 614.65€ .Celui des Recettes est de : 706 739.33€.

Le résultat de clôture est donc identique à celui du compte de gestion, à savoir : + 97 124.68€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2018.

c) Affectation des Résultats pour le BP 2019 :

Dans le souci de ne pas bloquer la comptabilité du début d'année 2019, Mr le Maire précise **qu'un reste à réaliser de 27 500€** a été prévu pour les travaux d'investissement non terminés en 2018. Par ailleurs, le **besoin de financement en Investissement s'élève à 3 728.01€.** (cf :compte de gestion)

L'affectation est donc la suivante : **31 228.01€ au compte 1068 (recette d'investissement); et 69 624.68€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).**

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci -dessus et affecte comme précisé l'excédent de fonctionnement 2018.

d) Subventions 2019 :

Mr le Maire présente à l'Assemblée plusieurs demandes de subventions. Après délibération, il est décidé à l'unanimité, de **reconduire uniquement celles accordées en 2018.**



e) Signalétique sur la commune :

L'estimation du coût de cette opération n'ayant pas été reçue, ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

f) Fourrière pour animaux :

Mr le Maire donne lecture du courrier de la CAPSO à propos du service de fourrière Intercommunale et d'une possible adhésion à un groupement de commandes. Le conseil Municipal, à l'unanimité, **refuse cette adhésion.**

g) Questions diverses :

1. Distributeur de viande : La société Ledistrib a informé Mr Le Maire que Mr Boulogne, boucher à Lumbres, n'est pas intéressé par la location de cet appareil. Après débat, Il est décidé **d'effectuer un sondage auprès de la population** pour savoir si elle souhaite la mise à disposition d'un tel service.

2. Les montants des indemnités pour les animateurs du Centre de loisirs (Avril et Juillet) sont reconduits à l'identique de 2018.

3. Concernant l'acquisition de la grange de Mr Duvivier, le notaire exige un **diagnostic sur la présence d'amiante**. Le cabinet : « exim-opale » sera contacté au plus vite.

4. Mr le Maire propose **la mise en place de 2 radars pédagogiques sur la rue principale** où la vitesse est excessive. Il est chargé de contacter la Sté ElanCité qui loue ces appareils.

5. Plusieurs banques seront rencontrées pour établir un **éventuel prêt-relais** concernant le financement des gros investissements 2019 car le versement des subventions est toujours effectué après le règlement des travaux.

6. Afin de sécuriser la **rue des Grands Bois** et ses accotements à l'entrée de Watterdal, **des tuyaux seront posés**. Il sera aussi demandé à l'entreprise Ducrocq TP de revoir la partie abimée du caniveau rue des Creuses.

Le Maire,

C TELLIER

AMENAGEMENT du FOSSE à l'ENTREE de WATTERDAL





COMPTE-RENDU - AVRIL 2019

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance :-Mr Joseph-Marie EVRARD

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 7 Mars 2019, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. Avec l'accord du propriétaire, la démolition de la grange à proximité de la salle d'Activités est terminée. L'acte de vente sera signé fin Avril chez Mre Outtier.
- b. Vingt-quatre enfants sont inscrits au Centre de Loisirs qui sera organisé du 15 au 19 Avril en association avec la commune de NIELLES les B.
- c. La rénovation du mur d'enceinte de l'église est terminée. Un aménagement des abords sera effectué par les employés communaux.
- d. La remise en état et aux normes, des douches et du système d'alimentation en gaz aux vestiaires du stade a coûté 5 185 € T T C.
- e. Le rouleau pour travaux récupéré chez Mr J-C BOUFFART est de nouveau opérationnel.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Budget Communal 2019 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour 2018. Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à : **-539 116.68 €** en Fonctionnement, et **-349 061.02 €** en Investissement.

-En Dépenses d'investissement il est prévu :

- **l'Aménagement du Parking de la Mairie et la Réalisation d'un plateau** pour la sécurité sur la Rue Principale : -183 228€ (estimation)
- la **Création d'un terrain multisports** avec plateforme: -78 815 € (estimation)
- **l'Acquisition de terrain** pour la citerne souple +Frais : - 3 000€ (report de 2018)
- **l'Acquisition d'un bâtiment** + frais : - 3 000€
- **l'Acquisition de 2 radars pédagogiques** pour limiter la vitesse sur la rue principale : - 4 230€
- de la **Signalétique sur la commune** : -8 000€ (estimation)
- l'achat **de matériel** : -7 000€
- la **réparation du chauffage à l'église** : - 3 165€
- la **rénovation des Douches** aux vestiaires du stade : - 5 185€
- des **Travaux en régie** (voirie + salle + abri) : - 10 000€
- le **remboursement du Capital** des emprunts : - 25 590€

- En recettes, il est prévu :

- un **virement de la section de Fonctionnement** : -82 326.68 €
- un **excédent de fonctionnement capitalisé** : - 31 228.01€
- des **subventions** (OSMOC, D E T R, Conseil Départemental, C.E.E.,C C P L) : - 178 454.25€
(certaines concernent des opérations de 2018 pour un montant de 55 000€)
- une récupération de **la TVA sur 2017** (FCTVA) : - 13 376.08€
- la vente de l'Antenne TDF + terrain : -36 676 €
- la Taxe d'Aménagement : - 4 000€

- En Dépenses de Fonctionnement, Il est prévu :

- les charges à caractère général :- 138 600€
- les charges de Personnel : - 227 250€
- le reversement de fiscalité : - 15 365€
- les Indemnités et subventions diverses : - 50 770€
- les Dépenses imprévues : - 15 000€
- les Intérêts des Emprunts : - 9 805€
- pour le virement en Investissement : - 82 326.68 €, ...etc.



-En Recettes :

- les Produits des services et ventes : - 35 620€
- les Impôts et Taxes : - 216 803€
- les Dotations et Participations : -197 569€
- l'Atténuation de charges : - 1 000 €
- les Revenus des immeubles : - 7 000€,
- l'Excédent 2018 : - 69 624.68€etc.

Concernant les **subventions** pour 2019 : -Celle du C.C.A.S est de : -2 770 €. Toutes les autres ont le montant de 2018.

Par ailleurs, le Don n'apparaît pas dans ce budget car le notaire n'a toujours pas d'information sur la date de son versement.

Un prêt/relais de 100 000€ au taux de 0.59% (coût 1 180€) sera contracté car les subventions obtenues ne sont réglées qu'après l'achèvement des travaux sur présentation des factures.

Après délibération, le Budget 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

b) Vote des taxes d'Imposition:

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2018 :

- Taux de Taxe d'habitation : 12.00%
- Taux de Taxe sur le Foncier bâti : 16,50%
- Taux de Taxe sur le Foncier non bâti : 42,59%.

Le Budget 2019 étant équilibré, et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide **de ne pas modifier ces taux pour l'année 2019.**

c) Signalétique sur la commune : Mr le Maire rappelle le projet de signalétique sur la commune. Un devis est présenté. Il est remarqué des oublis dans la proposition formulée. D'autres estimatifs sont en attente.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la mise en place de cette signalétique mais Le choix du fournisseur sera effectué lors de la prochaine réunion.

d) Radars Pédagogiques : Après délibération, Il est décidé non pas la location mais l'acquisition de 2 **radars solaires** pour la somme de 4 230€. Ils seront placés sur la rue Principale afin de rappeler aux automobilistes **la limitation de la vitesse à 50 km/h.**

e) Distributeur de viande : Le Conseil Municipal **refuse finalement la mise en place d'un distributeur de viande**. 23 familles seulement sur plus de 250 avaient répondu au sondage et un emplacement à proximité de celui du pain sur la façade de la mairie n'est pas réalisable.

e) Questions diverses :

1. Mr le Maire informe l'assemblée que **l'enquête Publique sur le PLUI de la CCPL sera ouverte du 23 Avril au 29 Mai 2019**. Le Conseil Municipal décide d'y soumettre quelques remarques sur quatre cas particuliers.
2. **Une Chasse aux œufs** est programmée sur le stade **le jour de Pâques : Dimanche 21 Avril à 10h30** pour tous les enfants jusqu'à 12 ans.
3. Le **Repas des Aînés (plus de 60 ans)** sera organisé le **Dimanche 12 Mai 2019 à 12h30**.
4. Les **voies communales seront réparées en Mai avec de l'enrobé à chaud**.
5. Les **Elections Européennes** se dérouleront le **Dimanche 26 Mai 2019** dans la salle de réunion.

Le Maire, C TELLIER



COMPTE-RENDU - MAI 2019

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice. à l'exception de Mme Charline FRAMMERY, et de Mr Jean-Claude MILLAMON, absents excusés.

Secrétaire de la séance :-Mr Christophe LECLERCQ.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 8 Avril 2019, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. L'acte notarié concernant l'acquisition de la grange de Mr DUVIVIER a été signé le 9 Mai.
- b. Le dossier du prêt/Relais de 100 000 euros avec le Crédit Agricole est formalisé. Le versement de la somme se fera en Juillet au commencement des travaux.
- c. Les 2 radars pédagogiques pour la rue principale ont été réceptionnés ce mercredi.
- d. Le Repas des Aînés a donné entière satisfaction aux participants.
- f. La pose de tuyaux à l'entrée de Watterdal est terminée. L'accotement doit se stabiliser. (Coût : 3 100€)

2) L'ordre du jour est relu :

a) Elections européennes du 26 Mai 2019 :

Après débat, Les permanences pour le bureau de vote des Elections européennes sont établies.

b) Travaux 2019 :

Mr Le Maire rappelle le plus important projet d'Investissement 2019, à savoir l'Aménagement des espaces publics autour de la mairie et de l'école avec la réalisation d'un plateau « sécurité » sur la rue principale (RD 204) estimé à 183 228€ T T C.

Trois devis ont été déposés pour ce projet par les sociétés :- COLAS, -EIFFAGE, et -DUCROCQ TP.

Après consultation des documents fournis, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise DUCROCQ TP. Une estimation pour une variante en enrobé au niveau du parking est demandée.**

Le projet sera subventionné par la DETR à hauteur de 38 172.50€ (25%), par le Conseil Départemental pour 61 000€ (40%) ainsi que par le Farda pour la partie « parking ». Les travaux sont programmés pour le 8 Juillet 2019 (début des vacances scolaires). Un arrêté de circulation sera pris en concertation avec le Conseil Départemental pour toute la durée du chantier. Le centre de Loisirs sera déplacé à la salle d'Activités.

Le second projet : « la réalisation d'un terrain multisports » ne sera réalisé que si le financement du Conseil Départemental (30%) est obtenu (décision début Juillet). La réalisation de la structure avec gazon synthétique serait alors attribuée à la société SATD.

c) Signalétique sur la commune :

Mr le Maire présente à l'Assemblée le devis de la société JLG Equipements pour la réalisation de 7 ensembles de signalisation .Après remise, Il s'élève à 13 253.40€ TTC (11 044.50€ HT). Un autre devis de la Sté GP Traçage est attendu.

Après délibération, et considérant le coût important de cette signalétique, la décision est une nouvelle fois, reportée. Une éventuelle participation des artisans est évoquée.



d) Acquisition d'une auto laveuse pour la salle : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis des sociétés VMI, A B S N, et MARTIN. Les fiches techniques des différentes machines sont présentées. Après débat, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une présentation et une démonstration des auto-laveuses en salle d'Activités.**

e) Création d'une régie pour le Centre de Loisirs: Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place une régie pour les encaissements liés au Centre de Loisirs (Juillet et petites vacances) et de nommer un régisseur.

Après en avoir en délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer cette régie de recettes. Mme Sandrine LECLERCQ, en sera régisseur.**

f) Questions diverses :

1. Le renouvellement du **bail commercial** précaire au profit de Mr Vincent PROVENCE est débattu. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler ce bail commercial. Mr Vincent PROVENCE en sera informé par courrier recommandé.

2. L'acquisition d'un **tableau numérique pour l'école** est évoquée. Mr le Maire a demandé aux enseignants de choisir le matériel adéquat et de solliciter l'avis du Conseiller Pédagogique en Informatique de l'Education Nationale. L'achat du matériel sera validé lors du prochain conseil.

3. Pour **la course cycliste du Triathlon organisé le 9 Juin** prochain sur le territoire du Pays de Lumbres, quelques signaleurs sont demandés par l'organisateur. Les volontaires doivent se faire connaître en mairie.

4. Concernant la **Ducasse des 27/28/29 JUILLET**, la municipalité comme chaque année, prendra en charge les attractions foraines et le feu d'Artifice. Le Lundi soir se déroulera la fête du Centre de loisirs.

5. La commune s'est inscrite à l'opération : « **Fleurir le Pas De Calais** »

Vu le Maire, C TELLIER.

COMPTE-RENDU - JUIN 2019

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice. à l'exception de Mrs : -Paul Henri AVART, excusé (pouvoir donné à Mr Christian TELLIER) et -Christophe LECLERCQ, excusé (pouvoir donné à Mr Jacques LOUIS)

Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Marie GUILBERY.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 16 Mai 2019, Mr le Maire apporte quelques précisions sur les points abordés ce jour - là :

a. La variante en enrobé noir demandée pour la rénovation du parking entraine une moins-value de : 1 850€ HT (2 220€ TTC). Le choix se fera avec l'accord du Département. Une réunion de mise en place du chantier est prévue le Mardi 18 Juin à 9h. **La circulation risque d'être interdite sur la RD 204 durant la durée des travaux qui débuteront le 8 Juillet. Un passage pour les piétons permettra l'accès à la Mairie, à l'église et au commerce : « La Grange ».**

b. La **régie** pour les encaissements du **Centre de Loisirs** ne sera finalement pas mise en place. Elle obligeait un cautionnement de 1 220€ par le régisseur, responsable pécuniairement de cette régie. **Les règlements des sommes dues par les parents se feront donc directement en perception de Lumbres.**

c. La visite des responsables de « **Villages Fleuris** » est prévue ce Mardi 18 Juin à 10h20.

2) L'ordre du jour est relu :**a) Choix de l'auto-laveuse pour la salle des Fêtes :**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs machines ont été testées à la salle d'Activités par l'employée responsable. Les différents devis sont présentés.

Après délibération, considérant la proximité de l'entreprise, la garantie de 2 ans et les 2 visites annuelles de contrôle, le Conseil Municipal **décide de faire l'acquisition de l'Auto laveuse NOVA Bingo 43 B proposée par la Sté ABSN d'Eperlecques pour un montant de 2 879,46 € HT soit 3 455.35€ TTC.**



"Merci à Mr Le Maire et au Conseil Municipal!"

b) Mise en place d'une signalétique dans le village :

Mr Le Maire présente à l'Assemblée les nouveaux devis reçus. Celui de la SARL GP Traçage Service s'élève à 6 666.84€ TTC (soit 5 555.70€ HT) pour les mêmes travaux que la Sté « JL G Equipements » qui demandait 13 253.40€ TTC. AEROSTYLE-Publicité ne propose que des réglottes PVC sans support et ne fournit pas les ensembles avec mats.

Après délibération, le Conseil Municipal **attribue la mise en place de cette signalétique à la SARL GP Traçage Service mais considérant le coût élevé de cet équipement il décide de demander une participation forfaitaire de 40€ par réglotte à chaque artisan/commerçant qui souhaite être signalé.**



c) Bail de Mr Vincent PROVENCE: Vu la non-recevabilité de **la délibération prise le 16 Mai dernier** relative au non-renouvellement du bail précaire de Mr Vincent PROVENCE ,la question n'ayant pas été portée à l'ordre du jour sur la convocation en date du 9 Mai 2019, Le Conseil MUNICIPAL procède **au retrait de cette délibération**. Pour la présente réunion, la question étant portée à l'ordre du jour sur la convocation en date du 3 Juin 2019, et les élus ayant toutes les informations suffisantes et nécessaires pour ce point, Mr le Maire demande à l'Assemblée de débattre du **renouvellement ou non du bail précaire établi au profit de Mr Vincent PROVENCE**, bail relatif à la location d'un bâtiment communal situé au N°90 A rue Principale à SENINGHEM pour débit de boissons avec licence IV propriété de la commune/épicerie/relais Multi-services... Ce bail avait été signé le 28 Novembre 2018 pour une durée de 12 mois, du 1^{er} Décembre 2018 au 30 Novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère que les conditions d'exploitation de ce local sont inadaptées et insatisfaisantes. Par ailleurs, il est précisé 1. -que l'article 1737 du Code Civil stipule : « Le bail cesse de plein droit à l'expiration du terme fixé, lorsqu'il a été fait par écrit, sans qu'il soit nécessaire de donner congé. » ; 2.-que l'Article L145-5 du Code du Commerce précise : « les parties peuvent déroger aux dispositions du présent chapitre à la condition que la durée totale du bail ou des baux successifs ne soit pas supérieure à trois ans. » C'est le cas.

Après un **vote à bulletin secret** (Mrs P H Avart et C Leclercq ayant donné pouvoir de se faire représenter) **Treize voix sur treize votants se prononcent contre le renouvellement de ce bail précaire.**

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas renouveler à la date du 1^{er} Décembre 2019, le bail précaire de Mr Vincent PROVENCE qui en sera informé par acte d'huissier.

d) Report de la date du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » à la Communauté de Communes du Pays de LUMBRES au 1^{er} Janvier 2026 : Mr le Maire donne lecture du projet de délibération. Considérant que la commune de » SENINGHEM est membre de la CC du Pays de Lumbres, que cette dernière n'exerce pas les compétences eau et assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018, que la commune souhaite reporter le transfert des compétences ci-dessus, et qu'elle doit délibérer avant le 1^{er} Juillet 2019 , **par treize voix pour, le Conseil Municipal s'oppose au transfert des compétences « eau et assainissement » à compter du 1^{er} Janvier 2020 à la Communauté de Communes du Pays de LUMBRES.** Il sera informé de l'état d'avancement de la réflexion de la CC du Pays de Lumbres pour programmer ce transfert obligatoire de compétences **entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 1^{er} Janvier 2026 au plus tard.**

e) Questions diverses :

1 .Mr le Maire rappelle le projet **d'acquisition d'un tableau numérique interactif** à l'école. Il présente le devis de la Sté ITECH qui équipe de nombreuses écoles dans le Pas De Calais .Il s'élève à **2 348€ TTC** avec une maintenance de trois ans. Une variante au niveau du processeur sera demandée.

2. Mr le Maire rappelle **les coulées de boue et cailloux sur la RD 204** à l'entrée du village ce lundi 10 Juin (côté Bayenghem les S). Le problème se répète trop souvent. Il a donc contacté Mr V PRETRE du SMAGEAa qui viendra sur place le 24 Juin afin de trouver une solution avec les agriculteurs concernés. Les services du Département seront également présents.

3. Après une visite de la **salle d'Activités**, les Ateliers du Bléquin proposent la pose de grilles encastrées aux points les plus hauts afin d'assurer **une bonne ventilation**. Un devis va être établi.

4. Il est signalé certains jours, la présence **d'écoulements suspects dans notre rivière : L'Urne à l'Eau**. La municipalité va essayer d'en trouver l'origine.

5. L'ouverture d'un **compte épargne Temps** (plafond de 60 jours) a été demandé. Le Comité Technique du Centre de Gestion se réunira le 20 Juin pour avis. Le Conseil Municipal en fixera les modalités d'application: alimentation, utilisation, clôture lors de la prochaine réunion.



TRAVAUX 2019

Réparation des Voiries Communales



Un Grand Merci aux bénévoles qui ont aidé les employés communaux pour ce travail!

En utilisant le rouleau récupéré chez Jean Claude Bouffart, nous avons eu une pensée pour lui. Il était toujours présent pour cet entretien! La route de Bléquin, la rue du Chemin des Bleds, la rue d'Acquin, la rue des Tilleuls, la rue du Val du Bois ont ainsi été réparées.

27 tonnes d'enrobé transportées par DUCROCQ TP ont été utilisées dans la journée."

DEMOLITION de la GRANGE en FACE de la SALLE d'ACTIVITES





OPERATION COMPOST : La Municipalité de Seninghem met gratuitement du compost à la disposition des habitants du village.



REPLACEMENT de 2 RADIATEURS DEFECTUEUX à l'EGLISE St Martin de SENINGHEM



INSTALLATION des CITERNES INCENDIE





RENOVATION du MUR d'ENCEINTE du CIMETIERE



MISE en PLACE d'un REGISTRE au JARDIN du SOUVENIR





Le HALL d'ACCUEIL de la SALLE d'ACTIVITES se FAIT une PETITE BEAUTÉ



CREATION de DOUCHES au VESTIAIRE du FOOT





La MUNICIPALITE de JANVIER à JUILLET 2019

Samedi 12 JANVIER 2019 : CEREMONIE des VŒUX



Samedi 6 AVRIL 2019 : NETTOYONS la NATURE





Dimanche 21 AVRIL 2019 : CHASSE aux ŒUFS de PÂQUES



Mercredi 8 MAI 2019 : CEREMONIE COMMEMORATIVE du 8 MAI



Dimanche 12 MAI 2019 : BANQUET des AÎNÉS





Les ASSOCIATIONS de JANVIER à JUILLET 2019

Les Jeunes footballeurs de la JSSN



FEVRIER 2019 : CARNAVAL pour l'Association "SENINGH'EN DANSE"





Mercredi 13 FEVRIER 2019 : Les AINES AUTOUR d'une BONNE TABLE



Vendredi 1er MARS 2019 : Réunion de préparation au Trail Evasion



Dimanche 24 MARS 2019 : 11eme édition du TRAIL EVASION





Vendredi 26 AVRIL: TRAIL EVASION - Remise du chèque aux associations



Dimanche 21 AVRIL 2019 : CHASSE aux ŒUFS de PÂQUES

Le Comité des Fêtes a proposé une résolution d'énigmes avec un lot pour les gagnants !



Du 16 au 19 AVRIL 2019 : SEJOUR en BRETAGNE avec le COMITE des FETES





Dimanche 12 MAI 2019 : Premières Eucharisties



Mardi 28 MAI 2019 : STATION de TRAIL



Samedi 1er JUIN 2019 : GALA " Seningh'en Danse "





Dimanche 16 JUIN 2019 : Kermesse Scolaire du RPI



Samedi 22 JUIN 2019 : FETE de l'ETE du Comité des fêtes





CENTRE de LOISIRS

Sans hébergement - Nielles les Bléquin / Seninghem

